

PROJET DE LOI C-234.

Drapeau national du Canada, Loi établissant les normes de fabrication du (M. McKinnon)

Première lecture le 25 juin 1984. Deuxième et troisième lectures le 27 juin. Sanction royale le 28 juin. *Chapitre 28.*

PROJET DE LOI C-241.

Sénat et la Chambre des communes, Loi modifiant la Loi sur le (M. Nickerson)

Première lecture le 4 juin 1984. Deuxième lecture et renvoi au comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles le 5 juin. Rapport du comité (sans amendement), troisième lecture et sanction royale le 7 juin. *Chapitre 15.*

PROJET DE LOI C-252.

Règlements de la défense du Canada, Loi sur l'accès aux documents du Comité spécial sur les (M. Reid, Kenora-Rainy River)

Première, deuxième et troisième lectures, sanction royale le 29 juin 1984. *Chapitre 36.*

PROJETS DE LOI PRIVÉS (SÉNAT)

PROJET DE LOI S-2.

Mariage dans le cas de Gerald Harvey Fudge et Audrey Marie Saunders, Loi faisant exception aux règles générales de droit en matière de (Sénateur Leblanc)

Première lecture le 20 décembre 1983. Deuxième lecture et renvoi au comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles le 9 février 1984. Rapport du comité (sans amendement) le 3 avril. Troisième lecture le 4 avril. Adoption par la Chambre des communes le 12 avril. Sanction royale le 17 avril.

PROJET DE LOI S-3.

Mariage dans le cas de Louis Philippe Nadeau et Marie Thérèse Rita Brulé, Loi faisant exception aux règles générales de droit en matière de (Sénateur Leblanc)

Première lecture le 20 décembre 1983. Deuxième lecture et renvoi au comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles le 9 février 1984. Rapport du comité (sans amendement) le 3 avril. Troisième lecture le 4 avril. Adoption par la Chambre des communes le 12 avril. Sanction royale le 17 avril.

PROJET DE LOI S-4.

Mariage dans le cas de Ernest Hodel et Norma Dora Laurie, Loi faisant exception aux règles générales de droit en matière de (Sénateur Leblanc)

Première lecture le 20 décembre 1983. Deuxième lecture et renvoi au comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles le 9 février 1984. Rapport du

comité (sans amendement) le 3 avril. Troisième lecture le 4 avril. Adoption par la Chambre des communes le 12 avril. Sanction royale le 17 avril.

PROJET DE LOI S-5.

Mariage dans le cas de Benjamin Joseph Andrade et Heather Winnifred Andrade, Loi faisant exception aux règles générales de droit en matière de (Sénateur Leblanc)

Première lecture le 20 décembre 1983. Deuxième lecture et renvoi au comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles le 9 février 1984. Rapport du comité (sans amendement) le 3 avril. Troisième lecture le 4 avril. Adoption par la Chambre des communes le 12 avril. Sanction royale le 17 avril.

PROJET DE LOI S-6.

Mariage dans le cas de Juan Andrade et Emilia Rodriguez, Loi faisant exception aux règles générales de droit en matière de (Sénateur Leblanc)

Première lecture le 21 février 1984. Deuxième lecture et renvoi au comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles le 23 février. Rapport du comité (sans amendement) le 3 avril. Troisième lecture le 4 avril. Adoption par la Chambre des communes le 12 avril. Sanction royale le 17 avril.

PROJET DE LOI S-7.

Mariage dans le cas de Henri Patry et Aldéa Béa Pitt, Loi faisant exception aux règles générales de droit en matière de (Sénateur Leblanc)

Première lecture le 21 février 1984. Deuxième lecture et renvoi au comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles le 23 février. Rapport du comité (sans amendement) le 3 avril. Troisième lecture le 4 avril. Adoption par la Chambre des communes le 12 avril. Sanction royale le 17 avril.

PROJET DE LOI S-8.

Mariage dans le cas de Joseph Roland Réjean Daoust et Marie Lise Sylvie Girard, Loi faisant exception aux règles générales de droit en matière de (Sénateur Leblanc)

Première lecture le 6 mars 1984. Deuxième lecture et renvoi au comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles le 8 mars. Rapport du comité (sans amendement) le 3 avril. Troisième lecture le 4 avril. Adoption par la Chambre des communes le 12 avril. Sanction royale le 17 avril.

PROJET DE LOI S-9.

Mariage dans le cas de Pearl Kim Lee et Thomas Siegfried Wieland, Loi faisant exception aux règles générales de droit en matière de (Sénateur Leblanc)

Première lecture le 6 mars 1984. Deuxième lecture et renvoi au comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles le 8 mars. Rapport du comité (sans amendement) le 3 avril. Troisième lecture le 4 avril. Adoption par la Chambre des communes le 12 avril. Sanction royale le 17 avril.